

## CTL du 13 novembre 2014

### Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Cette CAPL qui va traiter de l'établissement de la liste d'aptitude au cadre B illustre malheureusement les dégâts qu'engendre la cure d'austérité aggravée que poursuit le gouvernement avec la poursuite du pacte de responsabilité dans les services de la DGFIP : 3 possibilités de promotion offertes aux collègues de la catégorie C pour 2015, pour solde de tout compte, alors que les agents supportent depuis des années l'aggravation de leurs conditions de travail, sous l'effet conjugué des suppressions d'emplois et des modifications législatives et techniques incessantes !

Force est de le constater, le nombre de promotions offertes aux listes d'aptitude et aux tableaux d'avancement se réduit à une peau de chagrin.

Faut-il le souligner, la loi de Finances 2015 se traduit pour nos services, en plus des 2 000 nouvelles suppressions d'emplois, par une nouvelle réduction de moitié de l'enveloppe consacrée aux mesures catégorielles, après celle orchestrée en 2013 et 2014 !

Nos collègues qui, comme l'ensemble des fonctionnaires, subissent le gel du point d'indice pour la 6ème année consécutive, ont de moins en moins l'espoir de prétendre à une promotion, souvent modeste, qui constitue à la fois une marque de reconnaissance de leur investissement dans le travail et le seul moyen, pour l'instant, d'améliorer l'ordinaire.

Les élus FO-DGFIP de cette CAPL attirent votre attention sur le malaise que génère parmi les collègues cette décision gouvernementale d'économiser sur leur dos quelques centaines de millions d'euros alors que le budget de la Défense et des Opérations Extérieures dépasse de 2 milliards les prévisions budgétaires.

Les élus FO-DGFIP rappellent leurs revendications :

- **l'augmentation immédiate de 8 % de la valeur du point d'indice et l'attribution de 50 points d'indice sur l'ensemble de la grille indiciaire,**
- **la refonte et la revalorisation de la grille indiciaire permettant des carrières attractives,**
- **des crédits pour des mesures catégorielles conformes au respect des statuts,**
- **l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et la création de tous les emplois nécessaires à l'accomplissement de nos missions,**
- **le maintien du statut général, des statuts particuliers, des catégories,**

La satisfaction de ces revendications suppose tout à la fois **le retrait du pacte de responsabilité et de la réduction des 50 milliards d'euros de dépenses publiques qui l'accompagnent, et l'abandon de la démarche stratégique.**